



26 juin 2018

Rencontre Direction ENEDIS/ CGT du 25 juin 2018

La CGT a engagé cette rencontre sur la base du cahier revendicatif national et en rappelant qu'il fallait y adjoindre les cahiers locaux dans les DR.

Les réponses du Président d'ENEDIS assisté de sa DRH sur le cahier national :

Le Président indique d'entrée de jeu que l'entreprise n'ira pas au-delà des mesures proposées lors de cette rencontre.

Le Président :

«Aux mesures nationales doivent s'ajouter les résultats des négociations locales.»

1. Emploi

Abandon du plan social de 2 500 suppressions d'emplois annoncées et stabilisation des effectifs en fin de PMT à 36 053 (chiffres des effectifs 2013)
Augmentation du taux d'exécution pour aboutir à 35 % en fin de PMT
Remplacement de tous les postes non pourvus en exploitation sous 2 ans
Embauche de la totalité des apprentis

Le Président :

- «Annonce une révision du PMT 2019/2022 avec 34 910 emplois en fin de période. Pas d'engagement sur le taux d'exécution mais l'essentiel des emplois ira au domaine exploitation (Cf. mesures sur ré-internalisation d'activités).
- 100 embauches de plus en 2018 (soit 800 au total) priorisées sur les métiers de l'exploitation et ingénierie.
- Sur la politique emploi : «ouverture d'une négociation sur l'alternance au 4^{ème} trimestre 2018 et une note nationale pour fixer les modalités de recours aux contrats non statutaires étant entendu que la norme reste l'emploi statutaire».

2. Salaires

- Augmentation du salaire national de base de 200 €
- 4 NR pour chaque salarié
- Attribution immédiate des NR non distribués en 2016 et 2017 sous contrôle de la CGT
- Taux de promotion global annuel de 16%, avec rattrapage en 2018 pour les mesures 2017
- Reclassement de l'ensemble des TIP en GF5 (GF minimum pour un TIP)
- Automaticité du passage de GF3 en GF4 lors de la prise d'astreinte

Contact

01 55 82 78 00
lutt@fnme-cgt.fr

www.fnme-cgt.fr



FNME CGT

263 rue de Paris 93516
MONTREUIL Cedex

#Fédérer les Énergies

Le Président :

- « mise sous contrôle sociale » des passages des GF3 en G4 suite à prise d'astreinte autonome et des TIP en GF5
- 180 GF supplémentaires/an en 2018, 2019 et 2020 pour les techniciens (soit 360 en plus des mesures prévues à l'origine dans les concertations)
- Réévaluation du critère intéressement santé/sécurité de 15% (critère ouvrant déjà la possibilité d'une surperformance de 120 %)
- Ouverture de concertations sur les classifications : gestion contrat de travail, BRIPS, interface client, smart-grids, expertises et territoires
- Pour le reste, SNB, 4 NR, 200 €, etc. Cela ressort de la Branche.»

3. Projets de réorganisations

A. Exploitation

a.1. Sites de travail

Aucune fermeture de site sans consensus de tous les acteurs et maintien des effectifs dans les sites de proximité, sur la base des effectifs présents au 1^{er} janvier 2013.

Développement des antennes comme prévu dans le projet « convergence » sur les zones rurales, montagnes et touristiques.

a.2. Astreinte

Abandon du projet de réorganisation de l'astreinte. Respect de l'accord signé.

Abandon du projet « géolocalisation ».

a.3. Autres

Programme de réinternalisation des activités, y compris les branchements et la relève résiduelle post LINKY.

B. USR

Abandon de la réforme des USR et ouverture d'une négociation sur les métiers hors exploitation.

C. Autres

- Abandon de « cohérence et subsidiarité » V2. Retour à un management centralisé et cohérent sur toutes les unités.
- Arrêt du projet fluidité et ouverture immédiate d'une négociation sur le logement et la mobilité.

Le Président :

- « Retrait des projets « astreinte » et géolocalisation en 2018. Reprise des discussions au niveau national en 2019. Toute modification éventuelle des conditions de l'astreinte devra faire l'objet d'une négociation. Aucune externalisation de l'astreinte n'est envisageable. Aucune expérimentation en DR sans cadrage national concerté au préalable. Le préalable à toute évolution est la présentation d'un point de situation post-convergence dans les comités de suivi locaux.
- Un schéma de la proximité à établir DR par DR concertées. La question financière ne sera qu'un des éléments du débat sur les sites de proximité. Pas d'abandon du rural par ENEDIS. Maintien des petits sites quand cela se justifie.
- Ouverture d'une concertation sur la mobilité, notamment sur l'aide au logement
- Ouverture d'une concertation sur le modèle de la formation dont l'un des objets serait l'obtention

Contact

01 55 82 78 00
lutt@fnme-cgt.fr

www.fnme-cgt.fr



FNME CGT

263 rue de Paris 93516
MONTREUIL Cedex

#Fédérer les Énergies

d'un vrai statut pour les formateurs locaux.»

4. Orientations de l'entreprise et projet industriel

- Respect des trajectoires négociées avec la CRE dans le cadre de TURPE 5, retour aux éléments du PMT 2015/2018.
- En particulier, trajectoire achats : mise en place d'une structure décisionnelle qualifiant les matériels d'exploitation au mieux-disant intégrant une majorité de salariés d'exploitation (60 % d'utilisateurs exécution).
- Inclusion de l'avenant social porté par la CGT dans les contrats de concessions locaux.
- Arrêt immédiat des projets locaux d'externalisation d'activités.
- Programme de résorption des écarts de qualité de fourniture entre territoires.
- Réaffectation des gains de productivité constatés suite à l'introduction de nouvelles technologies : 1/3 amélioration des réseaux, 1/3 pour les salariés, 1/3 pour les usagers à prendre en compte dans les négociations tarifaires.

Le Président :

- «Programme de ré-internalisation suite à la révision de la trajectoire effectif à la hausse : activités de type PDV, rénovation de colonnes, modifications de branchements, pose de 80 % en interne sur 1 millions de compteurs en diffus sur 2020/2021.
- Mise en place d'un contrôle en DR sur les achats de certains matériels d'exploitation pour faire valoir le point de vue des utilisateurs (reste la validation nationale).
- Ouverture d'une négociation sur la sous-traitance permettant de donner de la visibilité sur les activités restant en interne».

5. Fin de conflit

- Paiement des heures de grève et abandon de toute suite disciplinaire ou recours en justice.
- Traduction sous la forme de :
FUn accord bilatéral signé avec la CGT
FUne révision immédiate des PMT nationaux et locaux

Le Président :

- «Conditions de fin de grève à voir au local. Etalement envisageable
- Poursuite des procédures là où la Direction considère que la ligne rouge a été franchie
- Pas d'esprit de revanche»

NB : ce compte rendu reprend la totalité des propositions de la Direction. Par conséquent tous les autres points du cahier revendicatif national n'ont pas suscité de réponse du Président

CONCLUSION :

C'est maintenant aux salariés de se saisir des propositions qui leur sont faites, de décider si elles leur paraissent satisfaisantes ou pas, et d'en tirer toutes les conclusions qui s'imposent.

La CGT a demandé que le temps nécessaire soit donné à la consultation des salariés. Nous ne nous faisons évidemment pas d'illusions sur leur perception du discours de nos dirigeants que nous jugeons, pour notre part, assez flou et très éloigné des revendications exprimées.

[Télécharger le compte-rendu](#)

Contact

01 55 82 78 00
lutt@fnme-cgt.fr

www.fnme-cgt.fr



FNME CGT

263 rue de Paris 93516
MONTREUIL Cedex

#Fédérer les Énergies